



L'ÉCHO DU RELAIS N° 8

Le journal des assistants maternels d'Ingré



Dans ce numéro :

Pour de bonnes relations entre parents et assistants maternels	2-3
L'IRCEM et VOUS	4-5
La vie du RAM « Les Lapinoux »	6-7



POUR DE BONNES RELATIONS ENTRE PARENTS & ASSISTANTS MATERNELS 1/4

LA CONFIANCE MUTUELLE



En tant qu'assistant maternel et parent, nous nous engageons à écouter l'autre avec attention, du début à la fin de la relation, dans un esprit et un climat de confiance réciproque.



LE RESPECT DES DIFFERENCES

En tant qu'assistant maternel et parent, nous nous engageons à respecter les particularités de chacun (situations de handicap, différences socioculturelles, convictions religieuses, ...)



LA COEDUCATION

L'enfant évoluant dans différents milieux de vie (famille, assistant maternel, Relais Assistants Maternels (RAM), Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAEP)), nous nous engageons à rechercher ensemble la plus grande cohérence éducative possible entre ces milieux pour le bien-être de l'enfant.



En tant qu'assistant maternel, je m'engage à respecter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs et à reconnaître leurs compétences et connaissances.



En tant que parent, je m'engage à respecter l'assistant maternel comme un professionnel de la petite enfance qui a les connaissances et les compétences nécessaires pour accueillir mes enfants et veiller à leur épanouissement physique et psychologique.

POUR DE BONNES RELATIONS ENTRE PARENTS & ASSISTANTS MATERNELS 2/4

3/4 et 4/4 dans le prochain numéro.

LE CADRE JURIDIQUE



En tant qu'assistant maternel et parent, nous nous engageons à respecter le cadre juridique : droit du travail, convention collective, contrat de travail, agrément PMI (Protection Maternelle Infantile) et à se tenir informés des évolutions réglementaires.



LA GESTION DES CONFLITS



En tant qu'assistant maternel et parent, nous nous engageons à exposer les problèmes dès qu'ils surviennent et à choisir un moment calme sans la présence des enfants afin d'en discuter et d'éventuellement faire appel ensemble à une personne ressource.



Pour une relation
professionnelle :
employeurs / salariés

LA FORMATION



En tant qu'assistant maternel, je m'engage à me former afin de continuer à améliorer ma pratique professionnelle.



En tant que parent, je m'engage à prendre en compte les demandes de formation de l'assistant maternel que j'emploie et faire mon possible pour trouver des arrangements en ce qui concerne les dates de formation.

LES POINTS DE VIGILANCE

Nous nous engageons lors de l'établissement du contrat de travail à nous mettre d'accord notamment sur les points suivants :



- Les horaires et planning
- La présence des enfants sur des années complètes ou incomplètes
- Le salaire
- Les périodes de congé
- Les heures supplémentaires
- Le délai de prévenance dans le cas de modifications.

Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, de La Chapelle St Mesmin, d'Ormes et Saran.

Chaque mois, l'employeur déclare les sommes versées à Pajemploi et la caf verse des cotisations à 3 organismes qui gèrent votre protection sociale :

- La sécurité sociale (arrêt maladie, retraite, ...)
- Le pôle emploi : assurance chômage
- **Le groupe IRCCEM : prévoyance et retraite complémentaire**

Un complément d'indemnisation de l'IRCCEM peut avoir lieu. Voici les cas concernés :

- Une garantie incapacité
- Une garantie invalidité
- Un arrêt de travail
 - ☞ pour les cas d'accident du travail, dès le 1^{er} jour.
 - ☞ pour les cas d'arrêt maladie : à compter du 8^{ème} jour.

C'est à vous de faire la demande d'indemnisation auprès de l'IRCCEM :

- ☞ par téléphone : 0 980 980 990 (appel non surtaxé), un feuillet rose vous sera adressé
- ☞ par mail : info@ircem.com
- ☞ sur le site : www.ircem.com : vous pouvez effectuer votre déclaration en ligne, suite à l'ouverture d'un compte à partir de votre numéro de sécurité sociale.

Le service d'écoute :

Ce service propose un accompagnement psychologique. Dans les moments difficiles (vie privée ou vie professionnelle), une écoute attentive et professionnelle est utile.

Le cabinet PSYA (partenaire de l'IRCCEM prévoyance), propose des entretiens téléphoniques 24h/24h et 7j/7j avec un psychologue clinicien **0 800 737 797** et l'IRCCEM prend en charge 5 séances.

Les autres services de l'IRCCEM :

L'Action Sociale :

L'IRCCEM propose des aides financières, sous

conditions de ressources, pour améliorer votre quotidien. Ces aides sont destinées à :

- Favoriser l'accès aux soins
- Accompagner le handicap
- Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel,
- Soutenir les moments difficiles.

En cas de décès de l'assistant maternel :

Une rente éducation est versée aux enfants jusqu'à leurs 18 ans ou jusqu'à leurs 26 ans (si l'enfant poursuit des études). Un capital décès est versé aux ayants-droit (mari, pacsé, enfants...)

L'IRCCEM est aussi le compteur de points pour la formation continue

Suite à la réforme de la formation professionnelle au 1^{er} janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation (le DIF) est supprimé. Les heures acquises sur le DIF sont transférées sur le Compte Personnel de Formation (le CPF). Le solde au 31 décembre 2014 de votre compteur DIF est consultable dans votre espace personnel www.ircem.com. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le CPF est consultable sur le site internet : www.moncompteformation.gouv.fr

La retraite :

Assurance retraite individuelle
Retraite supplémentaire

Facultatif
Organisme au
choix

Retraite complémentaire
Retraite de base

Obligatoire
Sécurité sociale
et IRCCEM

Les trimestres acquis sont validés par la sécurité sociale. En premier lieu, il convient donc de contacter cet organisme pour connaître votre nombre de trimestres cotisés.

Sources :

L'assmat n°130 (juillet/août 2014) / L'assmat n°137 (avril 2015)
Conférence information de F Beudaert, représentante du
Groupe IRCCEM, le 02 juin 2015 à l'initiative des RAM de la CCVA.

Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, de La Chapelle St Mesmin, d'Ormes et Saran.

IRCEM-Prévoyance : quelles formalités accomplir ?

En cas de survenance de l'un des risques garantis par la convention collective du 1^{er} juillet 2004, l'assistante maternelle employée par des particuliers doit contacter l'IRCEM-Prévoyance afin d'obtenir un bordereau de demande d'indemnisation (1).

Renseignements sur l'assurée

IRCEM Prévoyance DOCUMENT DESTINÉ AU SALARIÉ OU À L'EMPLOYEUR

DEMANDE D'INDEMNISATION POUR ARRÊT DE TRAVAIL
 Pour l'arrêt de travail d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) par le Conseil Général et assuré(e) son activité à son domicile, en vue de garantir et de contribuer à l'exercice des enfants du Particulier Employeur. À compléter par l'assistant(e) Maternel(le) ou le Particulier Employeur.

RENSEIGNEMENTS SALARIE

SPÉCIMEN SOCIAL : N° de la Sécurité sociale : _____

NOM patronymique : _____ Prénom : _____

NOM marital : _____

Adresse : _____

et/ou : _____

Situation de famille : Marié(e) Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve)

Ce bordereau peut être rempli par l'assistante maternelle ou son employeur (ou l'un d'entre eux). En pratique, dans la majorité des cas, c'est la professionnelle qui s'en charge. Cette dernière doit renseigner son numéro de Sécurité sociale, sa date de naissance, nom et prénom, adresses postale et électronique, numéro de téléphone ainsi que sa situation de famille.

L'arrêt de travail

L'ARRÊT DE TRAVAIL

Date de l'arrêt de travail : 8 jours ou 7 Plus de 7 jours

Date de reprise (si connue) : _____

Si l'arrêt de travail est intervenu dans l'exercice de votre profession : d'assistant(e) maternel(le) Autre profession

Un accident de la vie ou événement causé par un tiers responsable : OUI NON

(Si OUI, indiquer le nom, l'adresse et la compagnie d'assurance et le numéro du dossier)

Nom de la compagnie : _____

Adresse : _____

Numéro du dossier : _____

La professionnelle doit également préciser la date de l'arrêt de travail et la date de reprise de son activité si elle la connaît. Dans le cadre d'un arrêt pour maladie non professionnelle, l'assistante maternelle doit cocher la case « maladie ».

Informations sur l'activité professionnelle

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

• Nombre d'activités (dans) ou (hors) des 6 mois précédant le 1^{er} jour de l'arrêt de travail : _____

• Avez-vous exercé une autre activité professionnelle rémunérée au cours des 7 mois précédant votre arrêt de travail : OUI NON

(Si OUI, veuillez remplir le tableau ci-dessous)

NOM ou RAISON SOCIALE	EMPLOI OCCUPÉ
1	
2	

Indiquer les coordonnées complètes de (1)

L'assistante maternelle doit également apporter un certain nombre d'informations sur son activité professionnelle : nombre d'enfants gardés au cours des six mois précédents, précision sur l'exercice d'une autre activité professionnelle, le cas échéant. Dans ce cas, en effet, le calcul des indemnités journalières tient compte de cette activité.

Date et signature

* À valider les renseignements (sauf sur le présent document) et valider et dater à l'encre ou au stylo sur papier blanc par vous-même.

Date et signature : _____

Qualité : Assistante Maternelle Particulier Employeur

La personne ayant rempli le document – assistante maternelle ou particulier employeur – doit le signer et le dater et préciser qui elle est (assistante maternelle ou employeur).

Pièces à fournir

Ce bordereau de demande d'indemnisation doit ensuite être renvoyé à l'IRCEM assorti des justificatifs nécessaires :

- ▶ la copie de l'agrément (attribution ou renouvellement en cours à la date de l'arrêt de travail) ;
- ▶ une copie du décompte des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale ;
- ▶ un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- ▶ en cas d'activité professionnelle autre qu'assistante maternelle exercée en parallèle au cours des trois mois précédant l'arrêt de travail, une copie des bulletins de salaires relatifs à cette même période.

Par ailleurs, des documents supplémentaires seront exigés si l'arrêt maladie intervient pendant une période de maintien des garanties.

Ces démarches sont à effectuer pour chaque arrêt de travail. En cas de prolongation, l'assistante maternelle doit également transmettre les documents nécessaires (avec le coupon adressé par l'IRCEM-Prévoyance).

Si le dossier est complet, il faut en moyenne huit jours à compter de la réception du dossier pour recevoir l'indemnisation, sachant que les demandes doivent être adressées dans un délai de cinq ans au maximum à compter du début de l'arrêt de travail.

(1) IRCEM Prévoyance - 261, avenue des États-Unis, 59060 Roubaix cedex 1 - T. 0980.980.990.

LA VIE DU RELAIS

Ce deuxième trimestre 2015 a été ponctué par plusieurs sorties et fêtes.

SORTIES ET FÊTES

Muséum des Sciences Naturelles à Orléans

Petits et grands étaient fascinés par les animaux (réels et empaillés). Les poissons dans leurs aquarium ont été plébiscités.

Le voyage aller-retour en Tramway a été une première expérience pour certains.



Parc Floral à Orléans La Source

Ménagerie, serre aux papillons et floraison abondante de la végétation en a subjugué plus d'un !

Le soleil étant au rendez-vous, quelques enfants ont pique-niqué avec leur assistante maternelle pour prolonger ce moment festif.

Spectacle réalisé et interprété par les assistantes maternelles

Suite à 4 réunions en soirée plus du travail personnel, une dizaine d'assistantes maternelles ont imaginé, créé, et mis en scène un spectacle à destination des enfants de moins de 3 ans qu'elles accueillent. Un medley de Chantal Goya avec costumes et chorégraphie a été suivi par une dizaine de poésies présentées sous forme de Kamishibai, ponctuée de chansonnettes reprises par le public.



Après une collation maison agrémentée de fruits, une deuxième partie de spectacle a permis aux enfants de danser sur « le printemps » de Michel Fugain. Puis retour au calme avec un sketch inventé par les assistantes maternelles : une dispute autour de jouets qui se termine par un câlin. Enfin quelques comptines partagées avant de se dire au revoir !

Grand succès pour ce spectacle très varié qui a ravi petits et grands. Un grand bravo aux personnes qui se sont impliquées et ont donné de leur temps personnel pour cette réalisation.



Petite enfance en fête

Jeux moteurs et de transvasement ; tapis pour s'installer et regarder des livres, écouter des histoires ; instruments de musique à tester après le rappel des morceaux musicaux proposés par Yveline et enfin un pique nique partagé pour terminer cette matinée.

LA VIE DU RELAIS

Réalisation d'une fresque pour décorer la salle d'accueil du RAM sur le nouveau thème : le monde aquatique. 3 réunions au Ram pour les 6 volontaires et plusieurs heures de travail à leur domicile pour réaliser une fresque représentant deux mondes aquatiques : eau de mer et eau douce. Avec une transition faite par un phare.



Réunion

Cette rentrée est marquée par un premier temps d'échanges autour de l'organisation des temps collectifs. Qui fait quoi, comment et pourquoi ? L'implication des assistants maternels et de l'animatrice du RAM. Ces deux heures de travail ont permis de réécrire le règlement intérieur du RAM et sa charte d'accueil.

Partenariat avec L'APACRETE - le jardin partagé biologique d'Ingré

Un partenariat entre le service petite enfance et l'APACRETE - le jardin partagé biologique d'Ingré, permet aux assistants maternels qui le souhaitent d'aller jardiner avec les enfants sur un lopin de terre réservé au service petite enfance. 3 sorties en groupe en septembre pour prendre ses marques ont été organisées. Puis chacun, chacune y va en fonction des enfants accueillis et de leur rythme... et de la météo. Arrosage, binage, désherbage, observer la pousse... et récolter le fruit de son labeur ! Marie-Claude Degriigny dispense conseils et astuces pour un moment partagé.



Recette partagée par Malika sur un temps d'animation du mardi matin.
RECETTE DU PAIN

Ingrédients : 1 kg de farine ; 2 cc sel , 1 cube de levure de boulanger, 1 morceau de sucre, 450 ml d'eau tiède, 1 jaune d'œuf dilué dans un peu de lait pour la cuisson, différentes graines (sésame - pavot - nigelle) pour le décor, huile (pour les mains - pour éviter que la pâte ne colle aux doigts).

1. Dissoudre le cube de levure dans un peu d'eau tiède
2. Mélanger la farine + le sel
3. Incorporer la levure dissoute, pétrir et ajouter l'eau tiède au fur et à mesure pour obtenir une pâte lisse et homogène
4. Laisser reposer à température ambiante env. 20 min pour que la pâte lève
5. Travailler la pâte en formes (tresse, couronne, ...) et laisser reposer : la pâte gonfle encore
6. Badigeonner de jaune d'œuf et saupoudrer de graines au choix
7. Enfourner environ 20-30 min dans un four préalablement chauffé à 200 °c (th 7)



Bon appétit !



PROJETS pour le semestre à venir

- Vous souhaitez échanger autour de vos pratiques professionnelles ? L'animatrice vous propose de vous retrouver en soirée en novembre, février et avril, au RAM afin de partager vos expériences.
- Le jardin partagé d'Ingré, l'Apacrète continue de vous accueillir, suite aux premières visites effectuées en septembre.
- Le spectacle de fin d'année sur le thème de l'eau aura lieu le 17 décembre 2015.



Heures d'ouverture du Relais

Animations :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h selon planning.

Permanences :

Lundi de 13h30 à 17h avec possibilité de rendez-vous en soirée.
Mercredi de 9h à 12h et vendredi de 12h à 16h

Coordonnées : ram.les.lapinoux@ingre.fr / Tél. 02 38 22 38 89

Adresse : rue de l'école maternelle, les mardis

Adresse : rue du château d'eau - accès parking de la salle des fêtes, pour la musique, les permanences et les rendez-vous.